



programme Manager et développer la prévention Des risques professionnels avec un DUERP efficient

Objectifs principaux	Permettre aux managers, dirigeants et responsables d'élaborer, mettre à jour et piloter efficacement le DUERP de leur entreprise, tout en intégrant une culture de prévention proactive, collaborative et conforme aux obligations réglementaires
Objectifs pédagogiques	À l'issue de la formation, les participants seront capables de : Comprendre les obligations légales en matière de santé et sécurité au travail Identifier et évaluer les risques professionnels dans leur entreprise Observer les postes de travail et analyser les situations à risque Proposer des actions correctives et préventives concrètes Appliquer une méthode structurée pour mettre en œuvre un DUERP pertinent Participer activement à la diffusion d'une culture managériale de prévention
Public	Dirigeants, managers, responsables RH, référents santé-sécurité, membres de CSE ou CSSCT, responsables QHSE, ou toute personne impliquée dans la prévention des risques professionnels
Durée de la formation	14 heures consécutives soit 2 jours 1 jour découverte du bâti et de l'organisation – 1 jour saisie du DUERP + affichages obligatoires
Séquence synchrone ou asynchrone	Synchrone
Prérequis	Aucun
Moyens Pédagogiques	La formation alterne apports théoriques, cas pratiques et travail en binôme. Les outils utilisés comprennent un logiciel professionnel (ORYSK), un modèle de DUERP interactif.
Critères de réussite et certification	La production de votre DUERP opérationnel. L'édition de vos affichages obligatoires, la maîtrise de l'utilisation de votre logiciel pour les mises à jour annuelles. Une attestation de fin de formation.
Nbre de participants	A Partir de 2 jusqu'à 8 personnes
Lieu	En intra-établissement
Modalités et délais d'accès	L'inscription s'effectue en ligne ou par courriel auprès de notre service formation. Après validation administrative et financière du dossier, l'accès à la formation est garanti sous 3 jours ouvrés (ou à la date de la prochaine session planifiée)
Financements	Cette formation n'est pas éligible au CPF . Elle peut cependant être prise en charge, totalement ou partiellement, par le FIPU, votre OPCO, France Travail, l'Agefiph ou tout autre financeur compétent, sous réserve d'éligibilité et d'acceptation du dossier.
Accessibilité aux PSH	Notre organisme étudie toute demande d'aménagement (rythme, supports, locaux, aide technique ou humaine) afin de garantir l'égalité d'accès à la formation. → Contact référent handicap : <i>Séverine molinero</i> . tél. : 0787559275 contact@mentoriel.fr
Contacts	Responsable pédagogique contact@mentoriel.com délai de réponses sous 72 heures ouvrées
Tarif INTER	Pas d'inter proposé
Tarif INTRA	Cette formation étant conçue sur mesure, le tarif est établi sur devis personnalisé (durée, lieu, nombre de participants). Contact devis : contact@mentoriel.com





programme Manager et développer la prévention Des risques professionnels avec un DUERP efficient

Déroulé pédagogique

Jour 1 – Matin (3h30)

Présentation de la formation et recueil des attentes
Rappels du cadre légal (Code du Travail, obligations, jurisprudence récente)
Définition et enjeux du DUERP dans la prévention globale
Identification et hiérarchisation des risques : danger, risque brut, risque résiduel
Analyse des risques : physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux, organisationnels
Introduction aux outils de cartographie

Après-midi (3h30) Méthodologie d'évaluation : gravité, probabilité, cotation

Étude de cas : analyse complète d'une situation en entreprise
Construction d'un plan d'actions correctives et préventives
Le rôle du manager dans la prévention et la conformité
Communication managériale et animation de la prévention en équipe
Conséquences en cas de manquement ou d'absence de DUERP

Jour 2 – Matin (3h30)

Organisation et structuration d'une démarche de prévention en entreprise
Méthode de mise à jour du DUERP : fréquence, outils, archivage
Travail sur les risques psychosociaux : repérage, analyse, prévention
Mise en situation autour d'un cas réel : identification des signaux faibles et leviers d'action
Partage d'expérience entre participants

Après-midi (3h30) Travail in situ en entreprise partenaire ou site d'application

Observation des postes de travail et échanges avec les salariés
Collecte d'informations et perception des risques par les équipes
Identification des risques spécifiques à l'entreprise visitée
Mise à jour du DUERP à partir des éléments observés
Restitution en groupe : analyse, recommandations et validation collective

Maintien et actualisation des compétences

Une journée de mise à jour annuelle est proposée 10 mois après la formation initiale. Elle comprend la révision des connaissances réglementaires, l'actualisation du DUERP et l'intégration des évolutions internes. Elle est éligible aux financements OPCO, fond FIPU...

Rappel réglementaire – Passeport de prévention

Instauré par la loi n°2021-1018 du 2 août 2021, le Passeport de prévention permet de centraliser les attestations, certificats et diplômes liés à la santé et à la sécurité au travail. Il facilite le suivi des formations obligatoires pour les travailleurs, les employeurs et les organismes de formation.

Calendrier de mise en œuvre :

- 1er septembre 2025 : accès pour les organismes de formation
- 1er trimestre 2026 : accès pour les employeurs
- 4e trimestre 2026 : accès pour les travailleurs et demandeurs d'emploi

